

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL

POUR L'ANNEE

1999

Composition du Collège médical en 1999:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	Dr Mathias SCHROEDER
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

MM. les Drs Georges ARNOLD, Jean BEISSEL, Francis CERF, René KONSBRUCK, Jos STEICHEN, Marc ROSCH.
M. Paul WELSCHBILLIG et Mlle Michèle WOLFF, pharmaciens.

Membres suppléants:

MM. les Drs Carlo BOCK, Raymond LIES, Marc ROLLMANN, Guy SCHEIFER, Jean-Paul LANG et Jos SCHWICKERATH.
MM Serge OTH et Marc HANSEN, pharmaciens.

Secrétaire administratif: M. Pierre SCHROEDER.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme dans le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 1998 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 1999 le Collège médical s'est réuni 37 (37) fois en séances plénières et en 1 assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 1999 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1999.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.



I) Avis sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

Projets de loi:	03 (02)
Projets de règlements grand-ducaux:	15 (09)
Projets de règlements ministériels:	00 (02)
Total:	18 (13)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

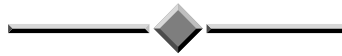
- Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers;
- Proposition de loi relative à l'assistance médicale à la procréation ;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 04 mars 1974 concernant certaines substances toxiques ;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal du 30 mai 1994 établissant le plan hospitalier national;
- Projet de règlement grand-ducal portant sur les modalités des examens pouvant être exécutés par la sage-femme ;
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement de la Commission de surveillance prévue à l'article 72 du Code des assurances sociales ;

- Projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier ;
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités et les conditions en vue de l'obtention d'une aide financière pour les médecins en voie de spécialisation ;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 04 mars 1974 concernant certaines substances toxiques ;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes ;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 26 mars 1974 établissant la liste des stupéfiants ;
- Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions d'accès et d'utilisation de l'appareillage pour ostéodensitométrie au Luxembourg.



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services des médecins, des médecins spécialistes en rééducation et réadaptation fonctionnelles, des masseurs, des masseurs kinésithérapeutes et des orthophonistes ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1999.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer les propositions et avis relatifs aux sujets énumérés ci-après :

- élaboration d'un avant-projet de règlement interne concernant le service de remplacement en médecine générale ;
- discussions au sujet de la définition du contenu du dossier médical tant dans la pratique libérale de la médecine que dans le milieu hospitalier avec proposition d'organiser une table ronde entre des délégués du Ministère de la Santé, de l'AMMD et de l'EHL ;
- élaboration d'un avis concernant certaines questions au sujet de l'agrément ainsi que la participation de médecins spécialistes au service de garde hospitalier ;
- élaboration d'un avis au sujet de la surveillance des détenus en cellules de dégrisement ;
- élaboration de divers avis au sujet de propositions d'un certificat médical d'aptitude à la détention, de la constatation de violences sexuelles et de violence physique et de l'opportunité d'embauche dans la restauration et l'hôtellerie ;
- élaboration d'un avis au sujet de la fiche d'examen médical servant à l'embauche et à la surveillance des travailleurs ;
- élaboration d'avis au sujet de l'opportunité de la prise en charge de certains médicaments par les caisses de maladie ;
- élaboration d'avis au sujet de l'admission au Luxembourg de divers médicaments ;

- élaboration d'un avis concernant le code de déontologie, le fonctionnement et l'organisation des responsables de laboratoires ;
- élaboration d'un avis au sujet de certains aspects juridiques du commerce électronique ;
- élaboration d'un avis au sujet de la directive N.T.B.R (Not to be reanimated).

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 412 (401 pour l'année 1998 c.à.d. une augmentation de 2,74%).



IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

Dix (08) contrats d'association entre médecins ont été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	1995	1996	1997	1998	1999
Avis favorables candidats luxembourgeois	08	04	03	03	08
Avis favorables candidats étrangers	05	04	07	19	08
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	06	09	04	04	10
Total des avis émis:	19	17	14	26	26

2. médecins spécialistes:	1995	1996	1997	1998	1999
Avis favorables candidats luxembourgeois	22	36	28	12	19
Avis favorables candidats étrangers	26	11	19	25	29
Avis défavorables candidats luxembourgeois	01	02	02	04	01
Avis défavorables candidats étrangers	00	10	13	09	09
Total des avis émis:	49	59	62	50	58

3. médecins dentistes:	1995	1996	1997	1998	1999
Avis favorables candidats luxembourgeois	03	03	01	02	03
Avis favorables candidats étrangers	13	06	21	16	21
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	03	07	02	02

Total des avis émis:	16	12	29	20	26
-----------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

4. pharmaciens	1995	1996	1997	1998	1999
Avis favorables candidats luxembourgeois	06	10	03	05	11
Avis favorables candidats étrangers	16	09	11	14	18
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	01	00	00	00
Total des avis émis:	22	20	14	19	29

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1995	1996	1997	1998	1999
Autor. MEVS candidats luxbgeois	03	05	10	11	14
Autor. MEVS candidats étrangers	46	53	76	79	63
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	01	00	00	03	00
Autor. de remplacements cand. luxbgeois	24	24	23	23	35
Autor. de remplacements cand. étrangers	65	64	51	68	61
Refus de remplacements cand. luxbgeois	01	00	00	01	01
Refus de remplacements cand. étrangers	02	02	12	03	03
Total des avis émis:	142	148	172	188	177



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

3 (3) avis ont été élaborés pour les pharmacies à Luxembourg, 23, rue Aldringen, Esch-sur-Alzette, 3 place Benelux et 129, rue de l'Alzette,



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

46 (48) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

A l'instar de l'année 1998 il y a lieu de confirmer que certains patients, qui se sentent apparemment plus lésés que d'autres ont facilement recours à un avocat pour défendre leurs droits.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et	1995	1996	1997	1998	1999
--------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

affaires disciplinaires:					
1) Médecin c/ médecin	05	07	07	06	05
2) Patient resp. établiss. public c/ médecin	20	36	46	39	38
3) Médecin c/ patient	00	01	01	00	00
4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	00
5) Patient c/ établissement public	01	00	03	03	03
6) Divers	01	01	03	00	00
Totaux:	27	45	60	48	46

Explications:

Sur l'ensemble des 46 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

07 plaintes concernaient des problèmes de tarification ;

07 plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;

06 plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;

15 plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;

06 plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain d'un médecin visé ;

05 plaintes diverses.

Trois dossiers concernant des plaintes en rapport avec la prescription d'anabolisants ont été transmis au Conseil de discipline du Collège médical .



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

17 (22) annonces ont été avisées favorablement.

21 (22) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans un cas, le candidat a été cité dans l'assemblée plénière afin de se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

3 (13) annonces contenaient le titre de "Dr" sans que les médecins visés n'aient pu produire une autorisation leur conférant le droit de faire usage d'un tel titre.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 1999 le Collège médical a eu 19 (11) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

3 entretiens avec des médecins ayant prescrit des quantités d'anabolisants à des fins non thérapeutiques ;

1 entrevue avec des médecins au sujet d'un dossier d'incarcération ;

1 entrevue avec un particulier au sujet de la lutte contre la prolifération de sectes ;

2 entretiens avec divers délégués au sujet du dossier médical ;

1 entrevue avec les délégués de la « Patientevertriebung » ;

1 entrevue avec divers responsables (dont e.a. l'AMMD) au sujet de l'élaboration d'un règlement interne concernant le service de remplacement en médecine générale ;

1 entrevue avec un délégué d'une radio locale au sujet de l'éventuelle présentation du Collège médical ;

1 entrevue avec un membre du corps médical au sujet du port non autorisée du titre de « Docteur » ;

1 entrevue avec divers responsables au sujet de l'éventuelle création d'une « Gutacher-Schlichtungskommission » ;

1 entrevue avec un membre du corps médical au sujet de son mode de facturation lors de son service de remplacement ;

1 entrevue avec les délégués des chefs de laboratoire d'analyses médicales au sujet de l'élaboration d'un code de déontologie pour cette profession ;

1 entrevue avec un membre du corps médical au sujet de l'établissement d'un certificat de complaisance ;

1 entrevue avec un membre du corps médical au sujet de la publication d'une annonce non autorisée ;

1 entrevue avec le nouveau Ministre de la Santé accompagné de divers fonctionnaires du Ministère au sujet d'un échange d'idées réciproque au début du mandat du Ministre ;

1 entrevue avec un membre du corps médical au sujet d'une plainte complexe ;

1 entrevue avec un délégué du Ministre de la Santé au sujet du traitement d'une plainte.

A ces nombreuses entretiens aux sujets divers s'ajoutent 55 (56) entretiens supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

Aussi en 1999 le Collège médical est-il intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités appartenant strictement à l'exercice de la profession de médecin.

B) Réforme du Collège médical.

7 réunions préparatoires ont été nécessaires pour finaliser le projet de loi no. : 4373 portant sur la réforme du Collège médical .

C) Application de la loi du 08 juin 1999 relative au Collège médical .

Depuis le 1^{ier} juillet le Collège médical a gagné une part considérable en autonomie financière par la mise en pratique de sa loi organique. Le revers de la médaille constitue sans aucun doute la perception de cotisations indispensables à son fonctionnement. La perception de cotisations a été raisonnablement accueillie par la grande majorité des membres du corps médical, attitude que le Collège médical tient à souligner et à en remercier les personnes concernées. Un bon tiers se montre assez récalcitrant de sorte que des moyens supplémentaires en heures de travail et en dépenses tout court s'avèrent nécessaires pour mener à une bonne fin cette première « collecte de fonds ».

D) Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'attributions similaires.

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

= = = = =